

CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le sept octobre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Mme RIVIERE-DAILLEN COURT Marie-Claire.

Etaient présents : M. Daniel BLIER, Mme Annie ALARY, M. François ROCHELLE, Mme Jocelyne AUBERT, M. Yohan CAPITAIN, M. Christophe GACEM, Mme Marion HAAS, M. Yvan LEMETAYER, M. Jean-Michel LERIVRAY, Mme Sophie MAO, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoît RABEL, M. Sébastien RAULT, Mme Danielle RENARD, Mme Chantal RENAULT, M. Claude THEAULT.

Absents excusés : Mme Sylvie COLLIN (procuration à Mme AUBERT), M. Jérôme LECLERCQ (procuration à Mme RENARD).

Secrétaire : M. Christophe GACEM.

Compte rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Avant de démarrer l'ordre du jour, Mme le Maire a présenté ses condoléances à M. Jean-Michel LERIVRAY suite au décès de la mère de son épouse.

Elle a également indiqué pour information que le drapeau sur la mairie a été mis en berne à la mémoire de M. Hervé GOURDEL, victime du terrorisme les 26, 27 et 28 septembre. La mise en berne ou l'apposition du drapeau sur la façade de la mairie en diverses occasions ou commémorations patriotiques font l'objet d'instructions reçues de la Préfecture.

A.C.A.R.P.A. (Association Cantonale d'Aide aux Retraités et Personnes Agées) : désignation d'un représentant de la commune.

Délibération n° 2014/10/07-01.

A l'unanimité, le conseil municipal a désigné Mme Anne POUSSIELGUE pour représenter la commune au sein de l'A.C.A.R.P.A.

Devis pour pose de stores rouleaux au restaurant scolaire.

Délibération n° 2014/10/07-02.

Mme le Maire propose au conseil de délibérer pour donner son accord à la pose des stores au restaurant scolaire.

M. BLIER, responsable de la commission « bâtiments communaux, indique que, lors de sa réunion du 02/10/2014, celle-ci a émis un avis favorable au devis établi par l'entreprise ANFRAY après rencontre sur place avec M. THEAULT. Le montant du devis est de 4 497.36 € H.T.

Après explication par M. THEAULT du choix du type de store, le conseil, à l'unanimité, donne son accord à la réalisation de ces travaux. Le devis sera signé par Mme le Maire dans le cadre de la délégation donnée en matière de marchés publics. Cette dépense sera réglée en section d'investissement.

Présentation du parc de logements communaux, des loyers et propositions concernant les revalorisations de loyers à venir.

Délibération n° 2014/10/07-03.

La commission municipale « gestion des locations de logements communaux/HLM » s'est réunie le 11/09/2014 à ce sujet.

S'agissant de la première réunion de cette commission, Mme le Maire indique que Mme ALARY a été désignée vice-présidente de cette commission.

Après une présentation de l'ensemble du parc locatif communal et des loyers appliqués, le conseil municipal, à l'unanimité, a entériné les décisions suivantes sur proposition de la commission :

- Résidence des Chênes (10 logements) : Il a été rappelé que ce programme réalisé avec une destination en priorité des personnes âgées ou à mobilité réduite ayant fait l'objet d'un prêt locatif social (PLS), des règles spécifiques s'appliquent pour les locations (loyers plafonnés, plafond de ressources pour le choix des locataires, revalorisation des loyers toujours au 1^{er} janvier si elle a lieu).

Le conseil municipal, compte tenu du montant actuel des loyers, décide de ne appliquer de revalorisation des loyers au 01/01/2015.

- 15 et 17 rue St Pierre (2 logements) : Pour ces logements, la revalorisation a lieu à la date anniversaire des contrats de location.

Le conseil municipal, compte tenu du montant actuel des loyers, décide de ne appliquer de revalorisation des loyers de ces logements en 2015.

- 16 rue des Ecoles (1 logement) : Pour ce logement, la revalorisation a lieu à la date anniversaire du contrat de location.

Ce logement ayant fait l'objet de travaux de changement des menuiseries, le conseil municipal décide d'attendre de connaître l'indice de revalorisation des loyers qui s'appliquerait lors de la date anniversaire de 2015 pour prendre une position sur la revalorisation. La question sera donc revue en juin ou juillet 2015.

- Presbytère : pas de modification compte tenu du faible montant du loyer annuel, la revalorisation habituelle s'applique.

Cimetière – création d'un ossuaire.

Délibération n° 2014/10/07-04.

Suite à la réunion de la commission municipale « voirie, environnement, cimetière » du 22/09/2014, il est proposé au conseil municipal de mettre en place dans le cimetière communal un ossuaire qui serait constitué d'un caveau de 2 cases pour un montant de 827.00 € H.T. suivant le devis établi par la marbrerie MELANGER.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la mise en place de cet ossuaire. Le devis sera signé par Mme le Maire dans le cadre de la délégation donnée en matière des marchés publics. La dépense sera réglée en section d'investissement.

Réalisation d'un aménagement provisoire Carrefour rue des Ecoles – VC de la Guitonnière.

Délibération n° 2014/10/07-05.

Suite à la réunion de la commission municipale « voirie, environnement, cimetière » du 22/09/2014, il est proposé au conseil municipal de réaliser un marquage au sol en peintures afin d'enlever les plots posés au carrefour de la VC de la Guitonnière avec la RD 556 Rue des Ecoles ; cet aménagement en peinture uniquement à moindre coût étant provisoire dans l'attente de l'aménagement envisagé sur la rue des Ecoles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette réalisation dont le devis le moins élevé est celui de l'entreprise SIGNATURE pour un montant de 854.00 € H.T.

Projet d'aménagement de la rue des Ecoles (RD 556) conjointement avec le Conseil Général.

Délibération n° 2014/10/07-06.

Mme le Maire indique que le Conseil Général, gestionnaire des routes départementales, a prévu la réfection du tapis enrobé de la RD 556 rue des Ecoles depuis l'entrée d'agglomération au bas du pont jusqu'au carrefour situé près du parking du cimetière.

La commune ayant de son côté un projet d'aménagement de cette entrée de bourg et du carrefour avec la VC de la Guitonnière (étude des entrées de bourg en 2012 avec le Cabinet PLANIS), une rencontre a eu lieu avec les représentants du Conseil Général. S'agissant de travaux en bordure d'une RD, le Département pourrait assurer par délégation de la commune la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Afin de poursuivre le dossier d'étude et sur proposition de la commission municipale « voirie, environnement, cimetière » qui s'est réunie le 22/09/2014, Mme le Maire demande au conseil d'arrêter le périmètre des travaux d'aménagement de la commune et de donner son accord pour la signature d'une convention pour la prise en charge du levé topographique nécessaire (50 % à la charge de la commune, 50 % à la charge du Département).

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le périmètre des travaux de la commune à l'identique des travaux prévus par le Département et charge Mme le Maire de signer les documents nécessaires à la convention pour le levé topographique.

Compte tenu de la réflexion actuelle également sur le parking de l'école VC de la Guitonnière, le conseil estime qu'il serait également judicieux de réaliser en parallèle le levé topographique de ce secteur lorsque le cabinet sera là.

Budget 2014 – décision modificative n° 3 :

Avant de procéder au vote sur la décision modificative n° 3 proprement dite comportant pour l'une de ces lignes un crédit pour l'achat d'une sono portative,

Mme RENARD demande qu'il soit voté d'abord sur la décision d'acquisition seule. Le conseil a donc délibéré ainsi qu'il suit :

Acquisition d'une sono portative :
Délibération n° 2014/10/07-07.

Le conseil municipal, par 15 voix pour et 4 abstentions, décide l'achat d'une sono portative qui pourra servir lors de manifestations communales en dehors de la salle mais aussi pour les manifestations associatives. La dépense est estimée à environ 1 000 € TTC.

Le conseil s'est ensuite prononcé sur l'ensemble de la décision modificative du budget.

Budget 2014 – décision modificative n° 3 :
Délibération n° 2014/10/07-08.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	
Opérations non affectées	
Compte 2188 autres immobilisations corporelles	1 000 €
Compte 21316 – équipements du cimetière	1 000 €
Compte 2313 immobilisations en cours - constructions	5 400 €
Opération 153 matériels activités périscolaires Compte 2188	- 3 000 €
TOTAL	4 400 €
RECETTES	
021 Virement de la section de fonctionnement	4 400 €
TOTAL	4 400 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	
Compte 61522 entretien des bâtiments	- 11 400 €
Compte 60632 fourniture petit équipement	4 000 €
Compte 61551 entretien matériel roulant	3 000 €
023 virement à la section d'investissement	4 400 €
TOTAL	0

Le conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions, adopte la décision modificative proposée.

Ecole communale – crédit Arbre de Noël :

Délibération n° 2014/10/07-09.

Mme le Maire indique que d'habitude un crédit de 10 € par élève présent était alloué à l'école pour l'Arbre de Noël. Après le passage du Père Noël dans les classes, un goûter est également servi à tous les élèves au restaurant scolaire en fin d'après-midi. Les dépenses correspondantes sont réglées au compte 6232 « fêtes et cérémonies ».

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir ces dispositions.

Lotissement de la Jarrière – rétrocession des voies et espaces communs à la commune.

Mme le Maire fait part de l'avancée du dossier en vue de la rétrocession et de la rencontre avec M. POZZO, lotisseur. Un bornage va être réalisé pour séparer l'emprise de la voie qui rentrera dans le domaine public communal des espaces verts qui rentreront dans le domaine privé communal. Une délibération devrait être soumise en conseil début décembre en vue de la signature de l'acte de cession chez Me GUINEBAULT, notaire et du classement de la voie.

Le lotisseur doit faire procéder dans les semaines à venir au nettoyage de l'ensemble des espaces communs qui seront ensuite entretenus par les services techniques de la commune.

Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de secrétariat par le service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique de la Manche.

Délibération n° 2014/10/07-10.

Mme le Maire rappelle qu'un agent contractuel du service des missions temporaires du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale intervient actuellement au secrétariat de la mairie pour 26 heures hebdomadaires. Le contrat actuel se termine fin octobre. Il est proposé au conseil municipal de reconduire cette intervention au secrétariat pour une durée de 6 mois.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition et charge Mme le Maire de signer tout document nécessaire.

Point travaux Salle Victor Chesnel.

Mme le Maire et M. BLIER indiquent que les travaux sont commencés.

Suite à la demande formulée lors du dernier conseil, M. BLIER fait part des dépenses qui avaient déjà eu lieu dans les années antérieures sur ce bâtiment (toiture, traitement de la mérule, réfection de la dalle, étude de réhabilitation). Le coût total de ces dépenses ressort à 48 817.43 € TTC dont 29 429.48 TTC au titre du traitement de la mérule.

Travaux rue des Grèves.

Les travaux vont se terminer ; suite à des demandes des riverains, des modifications ont été apportées ; des noues engazonnées ont été supprimées et remplacées par des drains et de l'empierrement.

Mme le Maire indique qu'une inauguration des travaux sera à prévoir avant la fin de l'année.

Desserte internet : projet d'implantation d'une antenne MiMo sur l'église.

Délibération n° 2014/10/07-11.

Suite à différentes réunions avec Manche Numérique, il est indiqué que la 1^{re} tranche de déploiement de la fibre optique sur le département ne concernera pas l'ensemble de la commune. Pour améliorer tout de même la desserte internet sur le territoire communal, il convient donc d'étudier à nouveau l'implantation d'une antenne MiMo sur la commune qui ne serait pas forcément sur l'église comme envisagé auparavant .

Après une présentation réalisée par M. GACEM sur le plan d'aménagement fibre optique et MiMo, le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à la poursuite de l'étude d'implantation d'antenne de technologie MiMo pour l'amélioration de la desserte sur les zones possibles.

Mme le Maire indique que, dans ce cas, une réunion publique sera organisée à l'intention des habitants de la commune.

Site internet de la commune.

Délibération n° 2014/10/07-12.

Après avoir indiqué que la mise en place d'un nouveau site internet via la Communauté de Communes n'aboutit pas à ce jour, Mme le Maire fait part de la proposition du prestataire "Réseau des Communes".

M. GACEM rappelle que suite à une 1^{re} commission municipale en juin qui avait défini des besoins, il avait pris des contacts avec un autre prestataire " MonClocher.com" ; investigations stoppées début juillet suite à l'information de Mme le Maire indiquant que la Communauté de Communes allait développer une solution. Il précise donc que le projet doit faire l'objet d'une analyse en commission avec définition préalable du besoin exact.

Mme le Maire indique que le site "Réseau des Communes" n'est qu'une possibilité parmi d'autres.

Avant de faire un choix définitif, il est donc décidé de programmer une commission municipale à ce sujet ; des liens internet permettant d'aller consulter des sites des différents prestataires seront transmis aux membres du conseil municipal. De plus il faudra penser à la gestion et l'alimentation du site au fil du temps, Mme le Maire lance un appel aux conseillers à ce sujet."

Urbanisme – fin de la mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'urbanisme au 01/07/2015.

Dans le cadre de la loi ALUR, Mme le Maire indique qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 la commune ne bénéficiera plus de l'instruction à titre gratuit des demandes d'urbanisme (permis de construire, certificats d'urbanisme, etc...) par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires et de la Mer).

Elle informe le conseil qu'elle a adressé le 11/09/2014 un courrier à la Communauté de Communes indiquant que la commune serait intéressée par la mise en place d'un service commun communautaire. Depuis, elle indique que la réflexion se poursuit notamment sur le

niveau de la mise en place de ce service instructeur (communauté de communes ou SCOT notamment). La question sera revue.

Toujours concernant l'urbanisme, elle informe également le conseil sur une potentielle obligation de mise en œuvre d'une révision du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) pour la mise en compatibilité avec la loi Grenelle II avant le 01/01/2017.

De plus, elle indique que la commune va également être concernée par de nouvelles règles dans le cadre du périmètre de protection du Mont St Michel et de l'extension du site classé sur la commune. Elle invite les membres de la commission « urbanisme » disponibles à participer à une réunion à ce sujet à la D.D.T.M.

Point préparation bulletin communal suite commission municipale du 25/09/2014.

Mme AUBERT fait un point suite à la réunion de la commission du 25/09/2014 concernant la préparation du bulletin 2015. La prochaine réunion de commission est fixée au 16/10.

Compte-rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation marchés publics.

Mme le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal.

Questions diverses.

- Proposition de regroupement de la galette et du repas à l'intention des Aînés de 70 ans et plus :

Délibération n° 2014/10/07-13.

Mme le Maire propose de regrouper ces deux organisations en une seule comportant le repas. Pour 2015, elle aurait lieu le dimanche 25 janvier. Le conseil municipal, par 14 voix pour et 5 abstentions, approuve cette proposition.

- Permis de construire : Mme le Maire fait part pour information des permis de construire déposés ou accordés depuis la dernière réunion.

- Remerciements pour versements de subventions : Mme le Maire fait part des remerciements reçus pour la subvention versée en 2014 de l'APAEIA d'Avranches, du Judo Club d'Avranches, de la FNATH section d'Avranches, de la Prévention Routière, de la délégation de la Manche de la Ligue contre le Cancer, de la Croix Rouge – délégation de la baie du Mont St Michel.

- Tondeuse Ferrari : Compte tenu du coût annuel d'entretien important sur cette tondeuse, il conviendrait de réfléchir à son remplacement. La commission « voirie, environnement, cimetière » est chargée de cette question.

- Recensement de la population 2015 : la commune recherche 4 personnes pour assurer les fonctions d'agents recenseurs ; la collecte ayant lieu de mi-janvier à mi-février 2015.

- Plan Communal de Sauvegarde : Suite aux élections de cette année, il convient de mettre à jour le plan communal de sauvegarde. Les membres du conseil sont invités à signaler en mairie les personnes isolées ou avec handicap ne pouvant se déplacer seules dont ils ont connaissance dans leur secteur.

- Eclairage public : Afin d'étudier la proposition reçue d'EDF pour la réalisation d'un diagnostic sur le réseau de la commune, Mme le Maire propose d'organiser une réunion d'information à l'intention de tous les membres du conseil qui le souhaitent. Le conseil y est favorable ; contact sera donc repris avec le représentant d'EDF.

- Différentes réunions de commissions municipales ont également été rappelées ou fixées.

- Prochain réunion de conseil : elle aura lieu le 4 novembre.